

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2022 A 18 HEURES 00

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation : le 8 décembre 2022

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAULT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil communautaire.

Monsieur Stéphane COURPOTIN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Monsieur le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Pas de remarque, vote favorable à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE PERCHE AMBITION

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 2 décembre 2022. Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition

Projet n°22PE22 : M Frederic Cueilhe – Au Khedive – Reprise – Nogent le Rotrou – Communauté de Communes du Perche
Subvention octroyée : 3 000 €

Vote favorable à l'unanimité

Projet n°22PE23 : M Johnny Denis – plomberie – construction d'un bâtiment – Authon du Perche – Communauté de Communes du Perche
Subvention octroyée : 3 000 €

Vote favorable à l'unanimité

Projet n°22PE25 : M Dominique Bourlier – Au Bouquet – Travaux – Communauté de Communes du Perche
Subvention octroyée : 3 000 €

Vote 29 pour et 3 abstentions (Monsieur Guy BOCQUILLON, Monsieur Gérard DEVOIR et Madame Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU)

Projet n°22PE26 : M Arnaud Bourlier – menuisier – Travaux – Communauté de Communes du Perche
Subvention octroyée : 3 000 €

Vote 29 pour et 3 abstentions (Monsieur Guy BOCQUILLON, Monsieur Gérard DEVOIR et Madame Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU)

Projet n°22PE27 : M Mohamed Kort – Nono Phonie's – Travaux – Communauté de Communes du Perche
Subvention octroyée : 2 700 €

Vote favorable à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION CMS HIGH TECH

Par délibération N°15122021/03 du 15 décembre 2021 et en vertu du règlement communautaire adopté le 4 octobre 2021, pris en application de la Convention du 4 janvier 2018, délibérée par la CDC du Perche le 19 juin 2017, pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire, le PETR du Perche et les CDC du Perche, **le conseil communautaire a accordé une aide à l'entreprise CMS HIGH TECH ZONE INDUSTRIELLE LA TRINODINIÈRE 28480 LUIGNY.**

Rappel du projet :

Activité : Développement de solutions pour les industriels pour la gestion et le traitement des déchets dangereux. Valorisation de matières tels que les solvants et les emballages plastiques, développement d'une activité de broyage et lavage des contenants. Régénération de solvants ; négoce de solvants et fabrication sur mesure ; collecte et valorisation des déchets

CMS HIGH TECH a une implantation stratégique avec l'autoroute A11, pour répondre aux industriels, du département, de la région mais aussi de l'IDF et de l'ouest.

Demande de subvention pour la réalisation du projet suivant :

Projet de nouveau bâtiment pour développer les activités de broyage et stockage sur un terrain dans le prolongement du site actuel.

Avec maintien des emplois et création de nouveaux emplois : 2 à 5 sur 3 ans

Coût du projet : 1 200 600€ HT

Subvention accordée : 120 000 €

La région Centre Val de Loire soutient aussi le projet pour un montant de 148 928 € car bâtiment RTE 2020

Les travaux ont débuté en juillet 2022.

L'entreprise nous informe qu'elle ne pourra pas les achever au 12 janvier 2023.

Elle demande le maintien de la subvention jusqu'au 12/01/2024, date à laquelle elle sera en mesure de fournir toutes les pièces justificatives permettant le paiement de celle-ci.

Vote favorable à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION DE CREDIT-BAIL DE VALLEGRAIN DISTRIBUTION

Par délibération n° 29062022/67, les conseillers communautaires ont délibéré pour réviser le montant du loyer de crédit-bail payé par Vallégrain Distribution à la CDC du Perche, propriétaire du bâtiment de Nogent-le-Rotrou, suite aux travaux d'étanchéité réalisés sur la toiture de ce bâtiment au premier semestre 2022.

Cette révision a été calculée sur la base des travaux pour leur prix déduction faite du FCTVA soit 84 807,47 €. Or, le budget Immo Eco ayant supporté le financement de ces travaux est assujéti à la TVA. Il convient donc de calculer la réévaluation du loyer du crédit-bail en prenant le montant hors taxe des travaux soit 84 541 € HT.

A ces travaux s'ajoutent les intérêts d'emprunt pour 6 683,35 €.

Le coût total de l'opération s'élève à 91 224,35 € HT.

La CDC du Perche a conclu avec la SCI Vallégrain un crédit-bail immobilier le 30 novembre 2017 pour une durée de 20 ans. Les loyers ont commencé à être perçus à compter de septembre 2018 (montant annuel : 219 K€ ht).

Elle entend, en accord avec la société Vallégrain, réévaluer le montant du crédit-bail jusqu'à son terme et à compter du 1^{er} janvier 2023 en prenant en compte la somme totale

de 91 224,35€ € soit un montant mensuel de loyer augmenté de 485,23 € HT (188 mensualités restantes).

Vote favorable à l'unanimité.

CALENDRIER DES OUVERTURES DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2023

Jours	Dates proposées
1	15 janvier
2	12 mars
3	11 juin
4	2 juillet
5	17 septembre
6	15 octobre
7	19 novembre
8	26 novembre
9	03 décembre
10	10 décembre
11	17 décembre
12	24 décembre

Vote favorable à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU

Vu la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Perche 2021-2025 en date du 15 mars 2021.

Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, sur les aides accordées au titre de l'OPAH-RU pour un montant total de subvention de 1 286.25 €.

CONVENTION DE PARTENARIAT « DECLIC 28 » : TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur le Président propose à ses collègues d'approuver le projet de convention de partenariat pour la déclinaison de la transition énergétique dans les territoires, Déclic 28, avec le syndicat Energie Eure et Loir pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Les axes de partenariat sont les suivants :

- planification énergétique territoriale
- production d'énergies renouvelables
- achat d'énergie
- suivi énergétique des bâtiments publics
- éducation au développement durable
- mobilité

Energie Eure et Loir s'engage à mettre à disposition ses services d'ingénierie pour accompagner l'intercommunalité dans la réalisation de ses projets énergétiques et de développement durable et de développer une politique de soutien technique et financier à l'adresse des porteurs de projets.

Lors du dernier contrat, Energie 28 a notamment subventionné à hauteur de 164 K€ les projets des collectivités de la CDC du Perche adhérentes au syndicat Energie 28. La contribution annuelle s'élève à 0,35 €par habitant relevant de communes à la fois adhérentes de l'intercommunalité et d'Energie 28 (comme lors du précédent contrat).

Vote favorable à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vote favorable à l'unanimité.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2022

	AC DEFINITIVES 2021 EN €	AC DEFINITIVES 2022 EN €
ARCISSÉS	691 166	691 166
ARGENVILLIERS	6870	6870
AUTHON DU PERCHE	275 538	275 538
BEAUMONT LES AUTELS	63 620	63 620
BETHONVILLIERS	871	871
CHAMPROND EN PERCHET	15 377	15 377
CHAPELLE ROYALE	43 700	43 700
CHARBONNIERES	16 956	16 956
COUDRAY AU PERCHE	73 436	73 436
LES AUTELS VILLEVILLON	7 165	7 165
LES ETILLEUX	7 639	7 639
LA GAUDAINE	-999	-999
LUIGNY	14 923	14 923
MIERMAIGNE	33 693	33 693
NOGENT LE ROTROU	2 559 407	2 004 063
SAINT BOMER	72 103	72 103
SAINT JEAN PIERRE FIXTE	9 268	9 268
SOUANCE AU PERCHE	27 983	27 983
TRIZAY COUTRETOT SAINT SERGE	5 888	5 888
VICHERES	6 975	6 975
TOTAL	3 931 579	3 376 235

Vote favorable à l'unanimité.

PROROGATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER

Vote favorable à l'unanimité.

**MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA
CONSTRUCTION DU POLE SANTE DES GAUCHETIERES ET DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL EURE-ET-LOIR**

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
travaux de construction Pôle santé	1 203 334 €	Etat	99 000 €
Honoraires MOE (mission de base +OPC)	117 927 €	Conseil régional Centre Val de Loire CRST CPER	99 000 €
CSPS et bureau de contrôle	12 040 €	FEDER	330 000 €
acquisition terrain assiette - frais d'acte	24 500 €	cession Pharmacie (prix prov)	399 990 €
matériel et aménagements intérieurs du centre de santé	50 000 €		
frais divers (assurance, raccordements, étude de sols...)	10 000 €	Autofinancement	491 311 €
publicité et communication	1 500,00 €		
TOTAL	1 419 301 €		1 419 301 €

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT

1) MAISON DE SANTE D'AUTHON DU PERCHE : AP N°19-01

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Dépenses € TTC	173 170.00 €	559 293.00 €	198 714.00 €	8 980.00 €	940 157.00 €
Dépenses € HT	144 309.00 €	466 078.00 €	165 595.00 €	7 483.00 €	783 465.00 €
Recettes € HT					
Conseil départemental	18 000.00 €	- €	42 000.00 €	- €	60 000.00 €
Etat - CPER	- €	64 500.00 €	107 500.00 €	43 000.00 €	215 000.00 €
Conseil régional - CRST	- €	86 000.00 €	86 000.00 €	- €	172 000.00 €
Conseil régional - CPER	- €	21 500.00 €	21 500.00 €	- €	43 000.00 €
Autofinancement € HT	126 309.00 €	294 078.00 €	- 91 405.00 €	- 35 517.00 €	293 465.00 €

2°) INTERCONNEXION ST BOMER SOIZE : AP N°19-02

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Dépenses € TTC	17 708.00 €	449 080.00 €	43 323.86 €	8 621.00 €	518 732.86 €
Dépenses € HT	14 757.00 €	374 595.00 €	33 106.00 €	7 184.00 €	429 642.00 €
Recettes € HT					
AELB		36 428.67 €		85 000.23 €	121 428.90 €
Conseil départemental		16 451.00 €		38 387.00 €	54 838.00 €
Etat - DETR		32 400.00 €		75 600.00 €	108 000.00 €
Autofinancement € HT	14 757.00 €	289 315.33 €	33 106.00 €	- 191 803.23 €	145 375.10 €

3°) POLE SANTE DES GAUCHETIERES : AP N°22-01

	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	51 405 €	1 646 856 €	1 698 261 €
Dépenses € HT	42 800 €	1 376 501 €	1 419 301 €
Recettes € HT			
CPER - Etat Région		198 000.00 €	198 000.00 €
FEDER		330 000.00 €	330 000.00 €
CD28 projet structurant		287 448.00 €	287 448.00 €
Cession de pharmacie (prix provisoire)		399 990.00 €	399 990.00 €
Autofinancement (HT)	42 800.00 €	161 063.00 €	203 863.00 €

Vote favorable à l'unanimité.

REPRISE SUR PROVISIONS

Monsieur le Président propose à ses collègues de valider une reprise de provision de 12 593 € (45 428 – 7 452 – 25 293 = 12 593€) pour financer les réalisations sur les ouvrages de protection des inondations en 2022.

Vote favorable à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA TERRASSE DU POLE ENFANCE JEUNESSE ET DEMANDE DE SUBVENTION – ANNULE ET REMPLACE LA DELBERATION N°20-10-2022/113 DU 20/10/2022

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
travaux de construction de la terrasse et PI	58 648 €	CAF (75%)	43 930 €
		FDI	2 988 €
		Autofinancement (20%)	11 730 €
TOTAL	58 648 €	TOTAL	58 648 €

Vote favorable à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES

Vote favorable à l'unanimité.

ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DU GYMNASSE PAR LE COLLEGE D'AUTHON-DU-PERCHE

Compte tenu de la très forte inflation des coûts des énergies et de nos charges générales, Monsieur le Président propose d'appliquer à compter de janvier 2023, une augmentation de 60% à ce tarif horaire soit un tarif horaire fixé à 24,13 €.

Vote favorable à l'unanimité

CONVENTION D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET FIXATION DU TARIF D'UTILISATION

Revalorisation du tarif à 12 € /heure d'utilisation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le tarif de 10€/heure continue à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2022.

Vote favorable à l'unanimité

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA CDC ET LA VILLE DE NOGENT-LE-ROTRON (ESPACES VERTS) A COMPTER DU 17/12/2022

Vote favorable à l'unanimité

CREATION / SUPPRESSION DE POSTE SUITE A MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE : PASSAGE DE 5H A 6H

Vote favorable à l'unanimité

CHOIX D'ADHESION AU CONTRAT DE PARTICIPATION EN COMPLEMENTAIRE SANTE DU CDG 28

Vote favorable à l'unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE (ENTRETIEN DES LOCAUX) DE LA COMMUNE D'ARGENVILLIERS A LA CDC (SUITE PASSAGE DU RAM ITINERANT)

Vote favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance

Stéphane COURPOTIN



Le Président

Harold HUWART

